

ETABLISSEMENTS GUY FRANCOIS
S.A. au capital de 300.000 F
SIEGE SOCIAL : STEENVOORDE (59114)
20 route de Poperinghe
RCS HAZEBROUCK B 446.850.075

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 1997
Procès-verbal de délibération

L'an 1997, le 3 Novembre à 9 Heures, au siège social, les actionnaires de la société se sont réunis sur la convocation faite par le président.

Les actionnaires ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hugues VAN DE WOESTYNE, président du conseil d'administration.

Les deux plus forts porteurs d'actions présents et acceptant, désignés comme scrutateurs, sont :
- Monsieur François VAN DE WOESTYNE
- et Monsieur Bernard HESSEL

Le bureau de l'assemblée désigne comme secrétaire :

- Madame B. DUBAELE

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents possèdent plus de la moitié des actions formant le capital social.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour.

Monsieur Jean Jacques WALLAERT commissaire aux comptes a été régulièrement convoqué.

Monsieur le président met à la disposition des actionnaires :

- la copie des lettres de convocation adressées au actionnaires et au commissaire aux comptes
- la feuille de présence
- le rapport du conseil d'administration
- le texte des projets de résolutions

Monsieur le président rappelle que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour :

- nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire
- pouvoirs pour les formalités

Lecture est ensuite donnée du rapport du conseil d'administration.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, nomme en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Maurice VAN DE WOESTYNE, administrateur démissionnaire :

- Madame Isabelle SANT épouse de Monsieur François VAN DE WOESTYNE
née à ROUBAIX le 13 Novembre 1956,
demeurant à BONDUES (59910), 299 Domaine de la Vigne

Madame Isabelle VAN DE WOESTYNE-SANT est nommée pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Isabelle VAN DE WOESTYNE-SANT, présente à l'assemblée, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises pour les exercer.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de publicité prévu par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président et un administrateur.

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.